# LE GRAND COUVENT DES CORDELIERS DE PARIS

PAR

#### LAURE BEAUMONT-MAILLET

#### SOURCES

La documentation concernant le Grand Couvent des Cordeliers de Paris est d'une extrême pauvreté pour les trois premiers siècles de son existence. Les plus anciennes sources franciscaines, surabondantes en ce qui concerne les problèmes de doctrine ou le personnage du fondateur, ne nous instruisent qu'incidemment sur la vie des établissements religieux. D'autre part, ce couvent n'a pas eu d'historien. Il n'a pas été pourvu, non plus, de cartulaire.

Les sources sont plus riches pour la période moderne. Ce sont essentiellement les délibérations du discrétoire, conservées, pour la majeure partie, dans la série L des Archives nationales. Elles se poursuivent sans interruption de 1551 à 1790, mais ne retracent pas de façon satisfaisante la vie de la communauté. Dans la sous-série H<sup>5</sup> est conservée une suite ininterrompue de comptes, qui se présentent comme des bilans dressés tous les trois ans à la sortie de charge du supérieur, documents dont l'intérêt est vif, mais qui ne couvrent qu'une trop brève période, de 1681 à 1764. Deux cartons de la série S renferment des pièces relatives à la vie temporelle de la communauté.

Les sources sont également lacunaires en ce qui concerne la topographie de l'enclos des Cordeliers ou leurs bâtiments. La nature de l'ordre, son incapacité, moins réelle que supposée, à posséder des biens est cause de l'absence de titres et, d'autre part, les bâtiments conventuels ayant, dans leur pauvreté, peu suscité l'admiration, les seules représentations, ou à peu près, qui aient été conservées sont les gravures du frère René Rocheran (seconde moitié du xviie siècle).

## PREMIÈRE PARTIE ÉTUDE HISTORIQUE

## I. — DES ORIGINES À 1502

#### INTRODUCTION

François Bernardone, s'étant voué au service de Dieu (1206), groupa autour de lui quelques disciples, dont les humbles occupations, qui consistaient surtout dans le travail manuel et la mendicité, ne nécessitaient pas d'études, et qui n'avaient d'autre règle que la volonté commune d'imiter le Christ. Rien n'était plus loin de sa pensée que la fondation d'un ordre universel et hiérarchisé. Mais sa communauté, dont l'existence légale fut reconnue dès 1209, s'étendit considérablement. L'année 1216 fut marquée par deux faits très importants : l'organisation des premières missions et la division de l'ordre en provinces soumises à des ministres provinciaux.

#### CHAPITRE PREMIER

## LA VENUE DES FRANCISCAINS EN FRANCE ET LA FONDATION D'UN ÉTABLISSEMENT À PARIS

Dès 1217, saint François dispersa ses frères par toute l'Europe, se réservant le soin d'aller fonder son ordre en France. Détourné de son projet, il confia cette mission à deux disciples, frère Louis et frère Pacifique. Ceux-ci se dirigèrent vers Paris, cœur du pays à conquérir, mais surtout centre intellectuel et universitaire déjà célèbre, car des changements importants étaient survenus, qui allaient faire de cet ordre de laïcs voués aux tâches les plus humbles un ordre de clercs consacrés à l'étude et au ministère des âmes.

L'année même de leur arrivée (1217), ils se fixèrent à Saint-Denis, puis, se rapprochant de l'Université dont ils commençaient à suivre les cours, sur la montagne Sainte-Geneviève. Après une malheureuse tentative d'installation à Vauvert, Louis IX les établit définitivement dans la ville, près des remparts (1230). Sous l'influence de Grégoire de Naples, ministre de la province de France, le couvent de Paris devint le centre intellectuel de l'ordre et la pépinière des lecteurs franciscains. Il devait avoir une grande responsabilité dans l'orientation scientifique des Frères Mineurs et l'éloignement des caractères primitifs de la fondation. En 1231, Alexandre de Halès prit l'habit franciscain et cet événement se confondit avec l'élévation du couvent parisien au rang d'école universitaire.

#### CHAPITRE II

## LA PLACE DU COUVENT DANS L'ORDRE : SA FONCTION DE COLLÈGE

Dans l'état actuel des recherches, il est rigoureusement impossible de donner la liste complète des maîtres régents qui illustrèrent l'école franciscaine de Paris. Le choix des sujets destinés à être présentés à la maîtrise était réservé au ministre général de l'ordre.

C'est à Paris que les lecteurs franciscains de tous pays venaient pour acquérir ou compléter leur formation théologique. Chaque province pouvait y envoyer deux élèves sans qu'il lui en coutât rien et deux autres versant une pension. Ces sujets, élus lors des chapitres provinciaux, devaient présenter certaines qualités physiques, morales et intellectuelles. Mais, malgré une stricte réglementation, l'afflux des élèves fut très vite considérable : dès la fin du XIIIe siècle, le couvent abritait cent quarante religieux.

Le séjour à Paris durait environ quatre ans. Le régime des études était commandé par les statuts universitaires et le programme limité à la théologie et à la philosophie. Les grades étaient concédés par la faculté. Quant à la vie religieuse, elle fut dès les origines gravement sacrifiée aux nécessités de l'étude.

L'administration du couvent est mal connue, car elle était régie par des statuts particuliers qui ont aujourd'hui disparu. On sait qu'il était soumis à l'autorité du provincial de France, mais surveillé tout spécialement par le ministre général, qui, à partir de 1260, y envoya un visiteur annuel. Il avait à sa tête un gardien élu par la communauté et l'usage s'imposa très tôt de ne choisir pour gouverner cette maison qu'un religieux ayant acquis les grades en théologie.

Les ressources du couvent, qui provenaient principalement de la mendicité et des pensions versées par les étudiants, ne suffisaient guère à son entretien et il souffrit, dès les origines, d'une misère chronique.

#### CHAPITRE III

#### LA VIE EXTÉRIEURE DU COUVENT

Les Mendiants, par vocation, ne se tournaient pas seulement vers Dieu, mais aussi vers les hommes. A Paris, l'apostolat des Franciscains les mit en rapport avec toutes les classes de la société. Les rois et leurs proches furent les plus généreux bienfaiteurs des Cordeliers, ne cessant d'accroître leur enclos et d'aider à la construction des bâtiments conventuels. Les descendants et collatéraux des souverains furent nombreux à élire sépulture dans leur église.

Les rapports du Grand Couvent avec le clergé séculier se dégradèrent dès les origines. Dans les querelles universitaires, l'attitude des Frères Mineurs fut moins ferme que celle des Dominicains et, dès 1254, ils abandonnèrent la lutte

en renonçant à l'une de leurs deux chaires. Par contre, ils furent moins dociles au sujet de l'exemption et des privilèges qui faisaient d'eux les rivaux du clergé paroissial.

Le peuple de Paris, quand il n'était pas un ferme soutien des intérêts universitaires, se montrait généralement favorable aux Cordeliers, mais ses aumônes se firent plus rares quand ils cessèrent de l'édifier.

#### CHAPITRE IV

## L'ÉTAT DU COUVENT AU XVe SIÈCLE

L'institut franciscain subissait une grave crise depuis les premiers temps. Au xve siècle, l'ordre était scindé en deux rameaux : celui des conventuels, partisans des privilèges et de l'adoucissement de la règle, auxquels se rattachait le couvent de Paris, et ceux qui se souvenaient de l'idéal du fondateur, divisés eux-mêmes en observantins, complètement autonomes, et en colétans, restés sous la juridiction des conventuels. Au couvent de Paris, le déclin avait été plus rapide que partout ailleurs, par suite de l'affluence d'éléments disparates et du fait qu'on n'avait pas toujours été assez scrupuleux sur le choix des sujets à y envoyer. Les Cordeliers crurent repousser une réforme inévitable en empêchant les observantins de s'établir à Paris, mais ce fut en vain.

## II. — DE 1502 A LA RÉVOLUTION

#### CHAPITRE PREMIER

## la réforme de 1502 et le passage à l'observance

Après une tentative malheureuse d'Olivier Maillard et des observantins, appelés au Grand Couvent par Louis XII et Georges d'Amboise, le ministre général, Gilles Delphin, confia la réforme du Grand Couvent aux colétans qui gardèrent juridiction sur lui pendant quinze ans. En 1517, la bulle de Léon X Ite et vos sanctionnait la division de l'ordre et sa soumission à deux généraux différents, tandis que tous les réformés étaient déclarés observantins. Le couvent de Paris passa donc sous l'autorité de ces derniers, mais son statut juridique demeura confus, car il ne renonça en rien à ses privilèges, en dépit de réformes successives, et ne cessa de réclamer son rattachement aux conventuels, dont il avait le mode de vie. Il ne devait obtenir gain de cause qu'en 1770, lorsque la Commission des réguliers décréta la fusion des deux rameaux.

#### **CHAPITRE II**

#### LA VIE INTÉRIEURE

La réforme de 1502 ne fut pas seulement disciplinaire, elle fut aussi institutionnelle et réorganisa totalement le couvent de Paris. Elle confirma une évolution apparue dès la fin du xve siècle, qui tendait à rattacher directement le Grand Couvent au ministre général, en le soustrayant à l'autorité du provincial de France. Mais, paradoxalement, il cessa dès lors d'appartenir à l'ordre entier pour ne dépendre, en fait, que des trois grandes provinces réformées de France, Bourgogne et Touraine. En 1532, leurs parts respectives dans l'administration du couvent furent déterminées par un concordat, aux termes duquel la province de France jouissait d'un droit double de celui des deux autres. Cette inégalité fut une source perpétuelle de discorde.

Le gardien, élu pour trois ans, ne pouvait être qu'un profès de l'une de ces trois provinces. De 1502 à la Commission des réguliers, tous les gardiens furent des docteurs en théologie de la faculté de Paris. L'élection se faisait en présence

d'un commissaire du général, qui la confirmait aussitôt.

Le discrétoire, organe administratif du couvent, assistait le gardien. Il groupait les principaux officiers de la maison et des discrets élus dans les différentes provinces de France. Il était généralement constitué de dix à douze membres.

Les conventuels se virent fermer l'entrée du collège de Paris, qui ne reçut pratiquement plus que des religieux français, mais toujours au nombre de plusieurs centaines. La réforme de 1502 y avait pourtant ruiné définitivement les études, en abandonnant aux discrets le choix des lecteurs et en interdisant de les choisir hors des trois grandes provinces, alors que les maîtres les plus brillants des trois premiers siècles avaient presque toujours été des étrangers. Le déclin du collège des Cordeliers, qui avait commencé avec celui de l'Université, ne fit que s'accentuer. Quant à la ferveur religieuse, elle semblait à jamais éteinte.

La situation temporelle de la maison resta déplorable. Les frères, de par la législation franciscaine, ne géraient pas eux-mêmes leurs affaires, mais s'en remettaient à un laīc, le syndic, dont ils n'obtinrent la suppression qu'à la fin du xviiie siècle. Les moyens de subsistance du couvent étaient tous interdits par la règle, aux termes de laquelle les frères ne devaient pas avoir de revenus en espèces; mais de multiples privilèges avaient fini par pourvoir le couvent de tous les revenus dont pouvaient jouir les autres établissements religieux. La maison vivait de mendicité et de fondations généralement trop onéreuses. Elle possédait aussi quelques maisons de rapport hors de son enclos. La plus importante source de revenus était la pension versée par chaque étudiant pour son entretien, fournie par sa province ou par un bienfaiteur, augmentée ou réduite suivant l'état du couvent. Tous ces revenus ne suffisaient pas à l'entretien de la communauté, qui était perpétuellement endettée.

#### CHAPITRE III

#### LES RÉFORMES SUCCESSIVES ET LEUR ÉCHEC

De 1502 à la disparition de la communauté, on ne compte pas moins de dix tentatives de réforme au Grand Couvent. Chacune aboutit à la promulgation de nouveaux statuts, mais, seuls, ceux de 1502 firent vraiment innovation. Les autres se bornèrent le plus souvent à les reproduire, prouvant ainsi qu'ils n'étaient guère respectés.

Il faut toutefois mentionner les statuts de 1622 et ceux de 1671, dictés aux ministres généraux Bénigne de Gênes et Rhini de Politio par un réel souci de rénovation, mais qui dans leur esprit de rigueur excessive — ceux de 1671 supprimaient les pensions comme répugnant à la pureté franciscaine — furent

jugés inapplicables.

Les causes de désordre étaient, certes, l'impossibilité d'imposer une discipline rigoureuse à des éléments hétérogènes, mais aussi l'insuffisance des gardiens. Les guerres y ajoutèrent, du fait, notamment, que les généraux, du xviie au xviiie siècle, furent toujours choisis dans des nations ennemies. Ils ne pouvaient donc visiter le couvent qui se trouvait ainsi abandonné à lui-même. Une autre cause non négligeable résidait dans la misère extrême de cette maison, obligeant les religieux à assurer leur substance par leurs propres moyens, au grand détriment de la vie commune.

#### CHAPITRE IV

#### LA VIE EXTÉRIEURE

A partir du règne de Louis XII, les ingérences des souverains dans les affaires du couvent se firent de plus en plus fréquentes, surtout en matière de réforme. Mais la tradition des bienfaits se perpétua, notamment avec Henri III et les reines Anne et Marie-Thérèse d'Autriche, toutes deux tertiaires.

Les religieux entretenaient d'excellents rapports avec le Parlement. C'est parmi ses membres que, durant trois siècles, ils choisirent régulièrement leurs syndics apostoliques, c'est-à-dire leurs protecteurs attitrés. Nombre de

parlementaires reçurent sépulture dans l'église du couvent.

Les relations avec le clergé séculier ne s'améliorèrent pas. Si l'Université ne songeait plus à exclure les Mendiants, elle tentait de diminuer le plus possible leurs privilèges. L'hostilité fut particulièrement vive dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Avec le clergé paroissial, les conflits restèrent nombreux au sujet des sépultures et des legs.

Dans les grands mouvements religieux du xvi° et du xvii° siècle, les Frères Mineurs, qui étaient depuis les origines des défenseurs de l'orthodoxie, ne s'écartèrent naturellement pas des doctrines officielles, et les théologiens du couvent rédigèrent un grand nombre de traités contre le calvinisme. Quant au jansénisme, ils n'attendirent pas même sa condamnation par l'Église pour le combattre.

Le couvent participa aussi activement aux événements politiques. Il fut, comme tous les établissements religieux de Paris, un ardent soutien de la Ligue

et fournit au parti des Seize ses plus violents prédicateurs. Mais, le calme revenu, son attitude passée ne lui porta nullement préjudice et les gardiens, exilés quelque temps, rentrèrent même en grâce. Lors de la Fronde, il y eut collusion du couvent avec la noblesse révoltée, mais on vit deux Cordeliers jouer un rôle important dans les négociations pour le retour de la famille royale et de Mazarin.

#### CHAPITRE V

### LES DERNIÈRES ANNÉES

La Commission des réguliers s'attacha naturellement à réformer le Grand Couvent et tenta d'y faire refleurir les études (1770-1773). Le rattachement définitif aux conventuels et la concession à chaque province d'un droit égal dans l'administration du couvent parut apporter la solution à des problèmes séculaires. Mais la gestion du temporel resta mauvaise, les brigues ne s'apaisèrent

pas et la province de France conserva la primauté.

Depuis longtemps la communauté, très réduite, entretenait à grand peine des bâtiments inutiles. Les Cordeliers eux-mêmes songeaient à la transférer dans un des couvents laissés vacants par les mesures de la Commission des réguliers. L'intérêt financier d'une telle opération retint l'attention du gouvernement qui projeta d'établir les Cordeliers dans l'ancien couvent des Célestins, et d'affecter leur propre maison à divers services publics. Certains religieux récalcitrants furent exilés et, le 18 août 1779, les Cordeliers achetèrent les bâtiments désaffectés des Célestins. Mais, le projet du gouvernement s'avérant trop coûteux, un arrêt du Conseil rendu le 28 juin 1783 annula l'acte d'achat : les Cordeliers recouvrèrent leur bien et c'est dans leur ancienne demeure que la Révolution les trouva.

En 1790, après la déclaration des 8 et 9 septembre, il ne restait que quatorze frères résolus à garder le mode de vie qu'ils avaient embrassé. Bientôt, ils furent rejoints par quelques Récollets chassés de leur couvent. Dès le printemps de 1791, l'église des Cordeliers était réputée comme centre de culte réfractaire, bien qu'un club révolutionnaire y tînt ses assemblées et qu'un bataillon occupât les bâtiments conventuels. Trois suspects furent incarcérés aux Carmes, et l'un d'eux y périt (2 septembre 1792). A cette date, la communauté était dispersée.

#### DEUXIÈME PARTIE

## ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

Il est à remarquer que les Franciscains, portant à l'extrême, comme tous les Mendiants, l'esprit de pauvreté, n'avaient pas de doctrine esthétique. Les bâtiments des Cordeliers de Paris étaient avant tout fonctionnels, et le seul impératif qui eût présidé à leur construction était le souci de loger dans un espace restreint le plus grand nombre de frères.

#### CHAPITRE PREMIER

#### FORMATION DE L'ENCLOS DES CORDELIERS

En 1230, saint Louis établit les Frères Mineurs dans le quartier universitaire, près des remparts de la ville, sur la censive de Saint-Germain-des-Prés. En 1234, il dédommagea l'abbaye pour l'abandon du cens qu'elle percevait sur l'enclos des Cordeliers, dont ceux-ci devinrent effectivement propriétaires. Ils l'accrurent par l'annexion, en 1240, de terres situées hors de la ville et, en 1269, d'une portion du Clos-du-Roi, sise au sud de leur église, dont les gratifia saint Louis. Puis, en 1298, Philippe le Bel leur abandonna la ruelle qui longeait les murs. Quant à la rue Hautefeuille, aucun texte ne la concède aux Cordeliers, dont elle traversait l'enclos; mais, inutile depuis la construction des remparts, elle fut annexée après 1288.

La fortification de Paris par Étienne Marcel, en 1358, porta gravement préjudice au couvent. Tous les bâtiments élevés près de la muraille, tant dans la ville qu'au dehors, furent rasés et la brèche ouverte dans le mur fut bouchée; néanmoins, les Cordeliers conservèrent jusqu'à 1513 une pièce de terre au-delà des fossés. Dès 1366, pour les dédommager, Charles V leur avait concédé deux maisons acquises de l'abbé de Molesmes, leur donnant aussi un débouché sur

la rue de la Harpe (actuel boulevard Saint-Michel).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, ils tentèrent de retrouver leurs anciennes possessions lorsqu'on abattit les remparts, mais s'opposèrent en cela au prince de Condé, dont l'hôtel faisait face à leur couvent. Après d'interminables procès, le prince leur vendit la parcelle de terre comprise entre la muraille et la rue des Fossés. L'enclos des Cordeliers ne subit plus, dès lors, de grandes modifications. Les limites approximatives étaient les actuelles rues de l'École-de-Médecine, Antoine-Dubois et Monsieur-le-Prince, ainsi que la fraction correspondante de l'actuel boulevard Saint-Michel, dont ils étaient toutefois presque entièrement séparés par les possessions du collège d'Harcourt et de l'église Saint-Côme-et-Saint-Damien.

#### CHAPITRE II

#### L'ÉGLISE ET LA SACRISTIE

L'église fut construite grâce aux libéralités de saint Louis. Commencée entre 1240 et 1250, elle fut consacrée le 6 juin 1262 sous le vocable de Sainte-Madeleine. Son attribution à Eudes de Montreuil semble peu vraisemblable.

Elle aurait été édifiée en deux temps, le chœur étant achevé en 1262 et la nef entreprise après 1269. Elle fut très gravement endommagée par un incendie survenu le 19 novembre 1580, mais le gros œuvre put être conservé. Grâce aux aumônes de la famille royale, de la noblesse et du Parlement, le chœur fut restauré en quelques années, mais la nef resta en ruine jusqu'au début du xviie siècle.

La longueur extrême de l'édifice (environ  $105 \times 30$  m) était encore accentuée par l'absence de transept. Le chœur se terminait par un déambulatoire à chapelles rayonnantes et saillantes. Le vaisseau central, comme les bas-côtés,

n'était couvert que de charpente.

L'intérêt de l'église résidait surtout dans son mobilier. On remarquait un très beau jubé de pierre à trois arcades, orné de bas-reliefs sculptés, un maître-autel monumental construit aux frais de Claude de Bullion d'après les directives de Le Mercier, et un ensemble de trente-neuf vitraux commandés en 1582 à quatre maîtres verriers parisiens; ornés des priants et armoiries des grands personnages qui les avaient offerts, ils faisaient l'admiration universelle. Enfin, cette église, qui était aussi une nécropole, abritait quelques beaux spécimens de sculpture funéraire, dont l'incendie de 1580 détruisit malheureusement la plus grande partie.

De très bonne heure, des chapelles avaient été aménagées aux dépens des collatéraux, à la demande de quelques grandes familles désireuses d'y faire leurs dévotions et d'y recevoir une sépulture, comme les Briçonnet, les Longueil et la famille de Bullion-Lamoignon. En 1672, fut entreprise la construction d'une chapelle du Tiers-ordre, au bas de l'église, du côté sud, aux frais de la

confrérie et notamment de sa supérieure, la reine Marie-Thérèse.

La sacristie, également bâtie au XIII<sup>e</sup> siècle, était une sorte de chapelle annexe, séparée par un passage de l'église, dont elle semblait être une réduction. C'était un édifice voûté, à deux étages. Les dispositions générales reproduisaient ainsi de façon frappante le plan de la Sainte-Chapelle du Palais construite à la même époque.

#### CHAPITRE III

## LES AUTRES BÂTIMENTS CONVENTUELS

Selon toute vraisemblance, les Cordeliers n'auraient pas construit de cloître dans les premières années, mais affecté à cet usage la vaste cour située à l'est du chevet. En 1269, lorsque saint Louis les eut gratifiés de la parcelle de terre comprise entre leur église et le mur de la ville, ils purent édifier un cloître de fortune sur le flanc de leur sanctuaire, et le conservèrent jusqu'au xviie siècle.

Le second cloître était de construction légère, essentiellement de bois, et de forme irrégulière, car le rempart lui avait imposé une aile oblique; celle-ci fut d'ailleurs abattue en 1358, puis reconstruite en pierre de taille au début du xvie siècle. L'ensemble fut entièrement rasé en 1673, lors de la suppression des remparts et de l'acquisition par les religieux d'une partie des fossés. Le cloître neuf, dont la construction dura dix ans, se composait de quatre ailes perpendiculaires, élevées de trois étages, à l'exception de celle jouxtant l'église, qui n'en comportait qu'un. Les galeries étaient voûtées d'arête et chaque arcade fermée par une grille de fer forgé portant les armoiries de son donateur. Dans les étages supérieurs étaient aménagés des dortoirs.

Perpendiculairement à la sacristie, à laquelle elle se rattachait, s'élevait une construction datant comme elle du XIII° siècle. Elle abritait la salle du

chapitre, qui s'ouvrait sur le cloître par cinq arcades gothiques, et l'ancienne école de théologie, où se tinrent les assemblées du Club des Cordeliers. Ce bâtiment demeura intact même lors de la reconstruction du cloître appuyé contre lui.

Quant aux autres bâtiments conventuels, dortoirs, écoles et même la double infirmerie avec sa chapelle construite en 1341 par Jeanne d'Évreux, veuve de Charles IV, ils semblent avoir été, à juste titre, ignorés des historiens. Uniquement utilitaires, ils étaient de la plus grande simplicité et dénués de tout intérêt artistique.

#### CHAPITRE IV

## L'UTILISATION POSTÉRIEURE DES BÂTIMENTS ET LEUR DISPARITION

Le couvent des Cordeliers devenu bien national, une loi du 14 frimaire an III affecta ses bâtiments à l'École de Médecine située de l'autre côté de la rue des Cordeliers et depuis toujours trop à l'étroit. Certains bâtiments purent être convertis à un nouvel usage, les autres disparurent.

La destruction de l'église, projetée depuis longtemps pour former une place devant l'École de Médecine bâtie par Gondoin, commença en floréal an III (mai 1795). Peu d'œuvres d'art en avaient été ôtées et la plus grande partie fut la proie du vandalisme révolutionnaire. En février 1799, la place était rase.

On conserva le cloître, devenu hôpital de l'Observance. De 1834 à 1836, Alphonse de Gisors, architecte de la Faculté de Médecine, y effectua d'importants travaux, qui permirent de le conserver jusqu'à 1877. Mais, à cette date, sa vétusté le condamna et il disparut dans les travaux d'agrandissement de la faculté.

La sacristie, ainsi que le bâtiment du chapitre, n'existaient plus dès 1834, comme tous les bâtiments conventuels, inesthétiques et peu commodes, que l'on avait détruits progressivement, mais complètement.

#### CHAPITRE V

#### LE RÉFECTOIRE

Le réfectoire des Cordeliers est aujourd'hui le seul souvenir matériel du Grand Couvent.

La légende l'attribue à la munificence d'Anne de Bretagne, mais il est en fait bien antérieur. Des textes, comme divers éléments de la construction, permettent d'affirmer qu'il fut entrepris par la reine Jeanne d'Évreux entre 1358 et 1370 et date, pour la majeure partie, du xv° siècle. On acheva en 1506 les fenêtres de la partie supérieure et le pignon occidental.

Le bâtiment est d'une architecture fort simple, sans décoration superflue et de dimensions considérables ( $56,85 \times 16,75 \times 24,25$  m), comprenant quatorze travées appuyées de contreforts, dont certains sur la face nord présentent

des inscriptions du XVII° siècle. Il se compose d'une salle de rez-de-chaussée, jadis utilisée comme réfectoire, d'un premier étage droit ayant abrité le dortoir des novices et d'un comble très élevé. Un escalier à vis, dans une tourelle à l'angle des façades méridionale et occidentale, dessert le premier étage. Il y en avait jadis un autre sur le pignon oriental, aujourd'hui englobé dans des constructions modernes.

Hormis les murs en maçonnerie, toute la construction est de bois, mais, si le gros œuvre n'a que peu été touché, les aménagements intérieurs ont beaucoup souffert des multiples utilisations de l'édifice depuis le xVIII° siècle. C'est dans la partie orientale que subsistent les vestiges les plus importants de la construction primitive, notamment la chaire du lecteur, placée du côté nord, dans la dixième travée, décorée de deux admirables culs-de-lampe datant probablement du début du xve siècle.

Après avoir abrité des laboratoires, le musée Dupuytren et la Société de biologie, l'ancien réfectoire est aujourd'hui dans un état pitoyable et sans destination.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Documents inédits conservés aux Archives nationales.

#### PIÈCES ANNEXES

Liste des personnes inhumées aux Cordeliers. Album de photographies.

LA [m. =0 100 do aver siente. Mon equation in a syllo do regules discussive, an include regules discussive, as socialists and include regular siente. It is socialist to view the state of the second of the second

House, the second of the secon

## Principle of the Committee of the Commit

The state of the particle of the state of th

#### CARPORT PLANE BY